



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 84406

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'équipement des établissements scolaires en tableaux blancs interactifs. Alors que le taux d'équipement n'est que de 6 % en France contre 78 % au Royaume-uni, il souhaiterait connaître son avis sur l'utilité de tels tableaux.

Texte de la réponse

Un tableau blanc interactif, appelé aussi tableau blanc numérique (TNI), est un tableau relié à un ordinateur et à un vidéoprojecteur. Ce dernier affiche l'écran d'ordinateur sur le tableau blanc interactif. L'enseignant ou les élèves peuvent alors agir directement sur le tableau avec un stylet ou avec leur doigt : écrire, effacer, faire appel à des textes, des illustrations, des ressources multimédias (vidéos, sons), des animations, des exercices interactifs. Les usages qu'il permet dépendent des possibilités offertes par l'ordinateur ou par le réseau informatique proposé par l'établissement scolaire (accès aux logiciels pédagogiques, aux documents, à des ressources numériques, à Internet, etc.). Un logiciel dédié est généralement associé au tableau interactif, proposant un certain nombre de fonctionnalités de base pour la manipulation du tableau interactif (stylo, surligneur, palette de couleurs, gomme, zoom, règle et rapporteur, enregistrement des annotations, retour en arrière, etc.). Le tableau blanc interactif est adapté à l'ensemble des niveaux d'apprentissage et à toutes les disciplines et permet d'intégrer les technologies de l'information et de la communication aux pratiques pédagogiques « classiques » : les sciences et les mathématiques (manipulation de figures géométriques, par exemple), le sport, les langues vivantes (grâce à l'usage de la vidéo notamment), les lettres, l'art ou l'histoire (accéder à des textes, des œuvres, les commenter, les annoter et en conserver un enregistrement), la géographie (grâce à la dynamique de cartes interactives, par exemple). L'usage du tableau interactif apporte ainsi des plus-values au niveau pédagogique aussi bien pour les enseignants que pour les élèves, dont il accroît la motivation et la participation du fait de l'aspect innovant, dynamique de l'outil qui favorise la curiosité et l'attention en classe. Les élèves interviennent plus facilement pour poser des questions ou demander un éclaircissement tandis que l'enseignant peut plus facilement les mettre dans une posture d'acteurs. La projection de travaux à la classe permet notamment de valoriser la qualité de leur travail. Le tableau interactif favorise également le processus d'apprentissage et de mémorisation : meilleure visibilité des documents et sollicitation de la mémoire visuelle en complément de la mémoire auditive plus généralement sollicitée en classe. Les éléments projetés et sauvegardés peuvent être mis à disposition des élèves après le cours, ce qui facilite le travail et l'accompagnement des élèves. Enfin le tableau interactif, en favorisant l'usage des technologies de l'information et de la communication au sein de la classe, permet aux élèves de se familiariser avec le fonctionnement des outils informatiques et les enjeux du multimédia (responsabilité, droits, sécurité). Il convient de préciser que l'équipement numérique des écoles et des établissements scolaires, dont le tableau blanc interactif fait partie, est du ressort des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84406

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8023

Réponse publiée le : 8 novembre 2011, page 11834